

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

ADMINISTRATION

Sous-domaine :

**Désignation des
Délégués**

SYADEN

OBJET :

**Désignation des
délégués au
SYADEN de l'AUDE**

N° 25/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 31 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 23 Mars 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absente excusée : Vanessa SALANDINI.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que compte tenu du renouvellement électoral, il appartient à présent au Conseil Municipal de désigner les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN).

En effet, la nouvelle assemblée délibérante est amenée à procéder à la désignation d'un binôme paritaire de représentants (une femme et un homme ou inversement) ayant le statut de délégué communal titulaire et de délégué communal suppléant. Cette désignation est obligatoire pour permettre à la commune d'être représentée et de voter lors des élections territoriales organisées au cours du mois de mai 2026, en vue d'élire les délégués qui siègeront au sein des instances délibérantes du SYADEN.


Aussi, il convient de préciser que dans le cadre du renouvellement des instances du syndicat seul le délégué communal titulaire désigné sera habilité à soumettre sa candidature pour siéger au sein des organes délibérants du SYADEN.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré, propose :

DECIDE de désigner pour représenter le commune, les membres suivants :

- Délégué titulaire : Monsieur **Alain MARTY**, Maire,
- Déléguée suppléante : **Anne SAURY**, Conseillère Municipale.

Pour copie conforme,
Le Maire,

 Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20260331-20260331DEL25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026